INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

VILLE DE
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 3 novembre 2026, à 18h00, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire
Mme Amélie Côté, conseillère
Mme Annick Latour, conseillère
Mme Judith Bujold, conseillère
Mme France Gendron, conseillère

Sont également présents :

M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général
Me Jonathan Lalande Bernatchez, greffier adjoint
Mme Annie Lo, trésorière

Sont absents :

M. Martin Gélinas, conseiller
Mme Marie Levert, conseillère

370-11-26 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Mme la conseillère Annick Latour
Appuyé par: Mme la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

POINT DE DÉCISION

371-11-26 **EMBAUCHE - DIRECTEUR DU SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT le processus de dotation pour le poste de directeur du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lelièvre s'est démarqué dans le cadre du processus de dotation dudit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par: Mme la conseillère France Gendron
Appuyé par: Mme la conseillère Judith Bujold
Et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Éric Lelièvre à titre de directeur du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire.

D'EFFECTUER l'embauche aux conditions suivantes:

- de fixer le salaire au maximum de la classe 2 en vertu des paramètres établis au *Code des conditions de travail des employés cadres*;
- d'assujettir la nomination à une période de probation de 12 mois dans la fonction;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

- d'accorder les conditions de travail prévues au *Code des conditions des employés cadres* à l'exception de la disposition concernant les vacances annuelles, qui seront de 25 jours à compter de 2027 et les années subséquentes;
- de confirmer ultérieurement la date d'entrée en fonction.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

---- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions du public a lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

372-11-26 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M^me^ la conseillère Amélie Côté
Appuyé par : M^me^ la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 18h03.

Sylvain Bouchard
Maire

Jonathan Lalande Bernatchez, notaire
Greffier adjoint

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2026.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 762)